



COMMUNICATION  
PUBLICITAIRE



## DNCA VALUE EUROPE

Choisissez une gestion de conviction visant à sélectionner des entreprises européennes jugées sous-évaluées

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

**ACTIONS**

**Article 8**  
au sens de la  
réglementation SFDR

# DNCA VALUE EUROPE

- Une solution d'épargne pour profiter des opportunités des marchés actions européens
- Une sélection de titres selon une approche « value » visant à profiter du potentiel des actions jugées sous-évaluées par DNCA Finance
- Un placement éligible au cadre fiscal avantageux du PEA<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Selon la fiscalité en vigueur



voir définitions page 4

## PROFITEZ DES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LES ENTREPRISES EUROPÉENNES

Zone majeure de l'économie mondiale, l'Union européenne regroupe une grande diversité de pays, de secteurs d'activité et d'entreprises de toutes tailles. C'est au sein de cet univers riche que s'effectue la sélection des entreprises figurant dans DNCA Value Europe.

Avec DNCA Value Europe, vous cherchez à bénéficier des différentes dynamiques de l'Union européenne grâce à une diversité des titres/sociétés en portefeuille.

## ACCÉDEZ À UNE SÉLECTION D'ENTREPRISES CHOISIES POUR LEUR POTENTIEL DE REVALORISATION

Les gérants de DNCA Value Europe investissent dans des entreprises européennes qui offrent, selon leur analyse, un potentiel de revalorisation important de leur cours de bourse. Ces entreprises sont sélectionnées lorsqu'elles présentent une décote par rapport à la valeur intrinsèque estimée (approche dite value, en anglais). L'identification de ces actions sous-cotées peut nécessiter une approche contrariante de l'équipe de gestion, car leurs anticipations peuvent être éloignées du consensus de marché. Dans un objectif de diversification, le fonds peut être investi dans des obligations de l'Union Européenne, dans la limite de 25 %. Ainsi, en fonction des conditions de marchés, l'utilisation de ces marges de manoeuvre peut permettre au fonds de limiter le risque actions.

« Sans contrainte de taille de capitalisation ou de secteur, nous sélectionnons les titres de sociétés que nous jugeons sous-évalués. Et si nous estimons que c'est nécessaire, nous utilisons les marges de manoeuvre du fonds pour réduire au minimum notre exposition aux actions (60 % de l'actif net du fonds) et compléter notre allocation par des produits de taux. » »

Isaac CHEBAR, Don FITZGERALD et Maxime GENEVOIS  
Gérants de DNCA Value Europe

Actions

Investissement : 75 % à 100 %  
(actions de l'Union Européenne)

Produits de  
taux

Investissement : jusqu'à 25 %  
(obligations de l'Union Européenne)

Source : DNCA Finance

**BÉNÉFICIEZ DE L'ÉLIGIBILITÉ AU PEA** DNCA Value Europe vous permet de réaliser un placement dans le cadre du PEA. Cette éligibilité impose au fonds d'être investi en permanence à 75 % minimum en titres éligibles au PEA.

**POINT D'ATTENTION** DNCA Value Europe permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter la **durée de placement recommandée supérieure à 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de DNCA Finance.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

## 2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE DNCA VALUE EUROPE



Don FITZGERALD



Isaac CHEBAR



Maxime GENEVOIS

### Pourquoi choisir un placement en actions tel que DNCA Value Europe ?

« Notre gestion est « value » : nous investissons principalement dans des actions que nous estimons sous-évaluées/souscotées. Pourquoi ce choix ? Parce que nous pensons qu'avec le temps, pour les entreprises de qualité, le prix d'une action tend à s'aligner avec la valeur réelle de l'entreprise. Cette sélection s'accompagne d'une discipline de vente stricte. Nous vendons dès que l'action atteint la valeur escomptée, ou avant, si l'entreprise ne correspond plus à nos critères de sélection. En effet, nous considérons que chercher à limiter la perte est aussi important que chercher à capter la hausse. »

### Comment identifiez-vous les opportunités d'investissement ?

« La recherche et la valorisation des entreprises sont au coeur de notre processus d'investissement. Pour identifier les entreprises les plus prometteuses en matière de revalorisation sur le moyen et le long terme (au sein de notre univers d'investissement), nous suivons de près plus de 300 valeurs. Forts de notre connaissance acquise au fil des années, nous sélectionnons d'abord les secteurs qui offrent, selon nous, le plus de potentiel. Au sein de ces secteurs, et pour chaque entreprise, nous nous appuyons sur nos travaux de recherche et sur les données assemblées lors de nos rencontres avec les équipes dirigeantes. Outre le potentiel de valorisation des titres, nous évaluons la qualité de l'entreprise (stratégie, modèle de développement, qualité de son management...), de ses perspectives de croissance et de son positionnement dans son marché. Peu de sociétés répondent à nos exigences : le portefeuille est donc concentré autour de 40 à 60 valeurs correspondant à nos plus fortes convictions. »

## PROFIL DE RISQUE

**DNCA Value Europe n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital.** Le Fonds est également soumis aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions, risque de liquidité, risque lié aux investissements sur les marchés émergents, risque de change, risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés, risque de taux, risque lié à l'investissement en obligations convertibles ou échangeables et risque de crédit, risque lié à la détention de titres spéculatifs, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de DNCA Finance sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 3 **4** 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est de rechercher une performance à comparer, sur la **durée de placement recommandée supérieure à 5 ans**, à l'évolution des marchés d'actions de l'indice STOXX EUROPE 600 des pays de l'Union européenne calculé dividendes réinvestis. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

## ■ EN SAVOIR TOUJOURS +

	Part C	Part I
<b>Société de gestion</b>	DNCA Finance	
<b>Nature juridique</b>	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type OPCVM	
<b>Nourricier</b>	Non	
<b>Risque de perte en capital</b>	Oui	
<b>Durée de placement recommandée</b>	Supérieure à 5 ans	
<b>Devise de référence</b>	Euro	
<b>Indice de référence</b>	Indice à titre indicatif à posteriori : Stoxx Europe 600 calculé dividendes réinvestis : indice européen composé des 600 principales valeurs appartenant aux différents pays de l'Union Européenne; il représente 90 % de la capitalisation boursière du secteur européen et se subdivise en indices sectoriels. Il est calculé dividendes réinvestis. Il est révisé trimestriellement. Il est disponible sur <a href="https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXP">https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXP</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
<b>Classification SFDR</b>	Article 8	
<b>Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie<sup>(1)</sup> - d'investissements durables</b>	0% 0%	
<b>Date de création</b>	02/04/2004	
<b>Code ISIN</b>	FR0010058008	FR0010884361
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation	
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions (PEA), Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.	
<b>Abonnement</b>	Oui	
<b>Frais d'entrée maximum<sup>(2)</sup></b>	2 % acquis au réseau distributeur	
<b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>	Néant	
<b>Frais de gestion et autres frais</b>	2.41% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 1,027%	1.22% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,10%
<b>Coûts de transaction</b>	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	
<b>Commissions liées aux résultats<sup>(3)</sup></b>	20% de la performance positive nette de frais au-delà de l'EURO STOXX 600 NR calculé avec High Water Mark	
<b>Modalités de souscription et de rachat</b>	Un cent-millième de part, cours inconnu	
<b>Souscription minimale initiale</b>	Un cent millième de part	100 000 €
<b>Valeur liquidative d'origine</b>	100 €	
<b>Valorisation</b>	Quotidienne	
<b>Heure de centralisation</b>	12h30	
<b>Indicateur Synthétique de Risque<sup>(4)</sup></b>	1 2 3 <b>4</b> 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010058008/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010884361/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010058008/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010884361/detail> (part I).**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

**Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du questionnaire.**



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr).

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par DNCA Finance à partir de sources qu'elle estime fiables. DNCA Finance se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. DNCA Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com). Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : [amf-france.org/fr/le-mediateur](http://amf-france.org/fr/le-mediateur), bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et DNCA Finance qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et DNCA Finance sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, DNCA Finance et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

**DNCA Value Europe** est un FCP de droit français géré par DNCA Finance.

**DNCA Investments**, une marque commerciale de DNCA Finance.

**DNCA Finance** - Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 - Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros - 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880€. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.